

COMPTE RENDU DU COMITE DE SUIVI DU 22 JANVIER 2019

REVISION CHARTE PNR ET CETD

I. Contexte

→ Lieu et horaire

- Date : mardi 22 janvier 2019
- Horaires : 9h15 - 12h30
- Lieu : Maison du Parc, Montsoreau

→ Objectifs

- Présenter les modifications apportées aux enjeux et orientations stratégiques depuis le dernier atelier.
- Présenter les propositions d'actions pour le plan d'actions 2019-2023.
- Echanger sur les possibilités d'actions pour la Charte 2023-2038.

→ Participants

ARSONNEAU	SANDRA	CC Chinon Vienne et Loire
BELHANAFI	VIRGINIE	PNR Loire Anjou-Touraine
BESANCON-LEGROS	JULIETTE	SPL Saumur Val de Loire
BONNAMY	ISABELLE	Office de Tourisme Azay-Chinon Val de Loire
CADOT	MORGANE	CC Touraine Vallée de l'Indre
DELEPLANCQUE	REMI	Mission Val de Loire
DEPLAIX	CAMILLE	PNR Loire-Anjou-Touraine
EL HELOU	SIMON	SPL Saumur Val de Loire
MATTEI	MICHEL	PNR Loire-Anjou-Touraine
PAIN	ISABELLE	Conseil régional Centre-Val de Loire
PELLE	ANAÏS	CC Baugeois-Vallée
PILLAULT	PASCAL	ADT Touraine
QUENIOT	PASCAL	PNR Loire-Anjou-Touraine
ROLLAND	ELODIE	Atemia

→ Excusés

ARCHAMBAULT	CAROLE	Office de Tourisme Tours Val de Loire
BONNEAU	CECILE	Conseil régional Centre-Val de Loire
CHARRAUD	SOPHIE	CA Saumur Val de Loire
COULAIS	REMI	CC Touraine Ouest Val de Loire
LE RESTE	BRENDAN	Conseil régional des Pays de la Loire
RICHARD	BERTRAND	Conseil départemental de Maine-et-Loire

2. Synthèse des échanges de la réunion

→ Enjeu touristique à l'horizon 2038 « Adaptation de l'offre au changement climatique et aux autres défis du développement durable »

Il faut préciser que les 3 piliers du DD sont considérés, car le terme « développement durable » est galvaudé, et souvent uniquement associé aux enjeux environnementaux. Cette mention sera ajoutée dans le document « Enjeux et orientations ».

→ Action 1 : Créer une plaquette d'information pour diffuser son positionnement et ses domaines d'intervention. Produire des newsletters pour les partenaires

Ces documents informatifs seront des PDF à diffuser par mél.

Dans la newsletter, un encart pourra être réservé aux partenaires pour communiquer sur leurs actions touristiques et permettre ainsi de faire circuler les informations ou expériences intéressantes à l'échelle du Parc.

L'action 1 est à fusionner avec l'action 2.

→ Action 5 : Créer des idées séjours et des produits touristiques originaux pour chacune des clientèles cibles sur les thématiques « nature » et « slow tourisme »

Les tours opérateurs seront clairement identifiés comme partenaires dans la description de cette action.

→ Action 6 : Expérimenter une offre d'initiation au tourisme de nature

Cette action est l'occasion de « prendre par la main » les visiteurs des sites historiques pour les emmener dans la nature. Il s'agit de proposer des activités d'initiation au tourisme de nature, que ce soit des ateliers de courte durée pour avoir les bases pour randonner (préparer, lire une carte, se repérer), observer la faune/flore locale (reconnaître), dresser sa tente... ou bien des expériences avec nuitée (initiation au camping, avec matériel fourni, encadré par un animateur).

→ Action 7 : Développer l'offre marque « Valeurs Parc naturel régional »

Pour 2019-2023, le PNR LAT a pour objectifs de travailler à développer la marque auprès des restaurateurs et des sites de visite, ainsi que des prestataires d'activités nautiques, dans l'optique de valoriser les prestataires responsables.

→ Action 9 : Former les prestataires touristiques aux bonnes pratiques en tourisme durable

Il est convenu d'ajouter que le PNR prendra contact avec Tourism'O Centre (Catalogue de formations en Région Centre-Val de Loire) et Anjou Tourisme pour proposer une formation de sensibilisation aux pratiques durables dans le tourisme, si aucune offre n'existe déjà. Cette action permettra d'atteindre les professionnels peu sensibilisés à ces questions.

Il est rappelé que la médiation du paysage culturel est importante, il s'agit de donner du sens sur les patrimoines, d'expliquer la genèse des monuments historiques du territoire et l'évolution des paysages. Il serait intéressant de systématiser le lien entre monuments et paysages. Aussi, si le PNR intègre déjà ces informations dans les médiations qu'il met en œuvre, il est proposé d'intégrer ce principe à la Charte 2038 pour encourager ce réflexe au sein du territoire.

La formation prévue sur le double label UNESCO/PNR va indéniablement contribuer à ce que le vocabulaire sur l'inscription du Val de Loire sur la Liste du patrimoine mondial soit plus homogène et les actions de valorisation plus cohérentes avec ses valeurs.

→ **Action 11 : Expérimenter des aires de bivouac responsables**

Le PNR et l'ADT Anjou ont exprimé leur souhait de lancer une telle expérimentation le long de la Loire à Vélo. Cette réflexion sur les bivouacs est commune à plusieurs PNR de France : certains ont initié une étude juridique, une étude d'aménagement... Il s'agira de capitaliser sur ces études et de développer une étude de faisabilité propre au territoire : aménagement requis, modèle économique, gouvernance... Il est rappelé qu'il s'agit ici, en plus de l'encadrement des bivouacs proposés spontanément par certains prestataires (abordé dans l'action 10), d'expérimenter le développement d'aires de bivouac à moindre impact sur l'environnement et ouverts à tous, sous certaines conditions. Devront notamment participer à cette réflexion : des collectivités candidates pour assurer la maîtrise d'ouvrage, les services de l'Etat et la Mission Val de Loire.

→ **Action 13 : Mener un projet pilote de création d'une zone de baignade écologique avec interprétation**

Les espaces de baignade sont une demande forte sur le territoire car l'offre est limitée. Plutôt qu'un projet pilote, il est suggéré de mener une réflexion globale sur la question : étude de la ressource en eau sur le territoire et perspectives, analyse géotechnique, besoins et attentes des clientèles vis-à-vis des espaces de baignade, identification des conditions de faisabilité pour la création d'espaces de baignade sur le territoire sans impacts dommageables pour l'environnement... Il est convenu de reformuler l'action par « **Mener une étude de faisabilité sur la création d'espaces de baignade** ».

→ **Action 14 : Proposer des chantiers bénévoles pour l'entretien du patrimoine des territoires les plus isolés**

Cette action reprend bien l'idée de faire participer les gens lors de leurs séjours et pourrait concerner notamment l'éco construction, qui connaît un fort engouement... Parmi les organismes spécialisés existants, il est mentionné Etudes et chantier, Renforts, Maison paysanne de France et les CIE.

Il est précisé que **les actions 12, 13, 14 ne seront pas traitées dans le plan d'actions de la CETD 2019-2023**. Elles seront intégrées au projet de Charte du Parc 2023-2038.

→ **Action 15 : Développer les offres touristiques intergénérationnelles**

Il est convenu de reformuler cette action pour qu'elle reflète davantage la médiation spécifique que le PNR peut apporter. En effet, les professionnels du PNR bénéficient de formation sur la médiation. L'action sera donc reformulée en « Poursuivre une médiation spécifique des patrimoines par le PNR » et intégrera le fait de mettre les paysages au cœur de l'offre touristique, le développement de la dimension intergénérationnelle...

→ **Evolution/digitalisation des pratiques**

Le plan d'action n'aborde pas l'évolution des pratiques internes du PNR, qui relève certes davantage d'un enjeu d'organisation de structure. Or les pratiques évoluent, les échanges entre partenaires et clientèles mutent, notamment via un recours croissant au digital : recours aux mails, au site Internet, forte utilisation des réseaux sociaux... Il est important de rester à l'affût de l'évolution de ces pratiques et d'intégrer des modifications dans l'organisation interne du PNR. Il est donc convenu d'intégrer une nouvelle action intitulée « **Favoriser l'évolution des pratiques internes, notamment par la digitalisation** ».

→ **Le patrimoine forestier**

Le PNR aura plus de 32% du territoire qui sera forestier et ce milieu sera apprécié en cas de forte chaleur. Il y a certainement une réflexion à mener pour mettre en tourisme la forêt et valoriser cette offre.

→ **Aménagement de sites naturels pouvant recevoir du public**

L'aménagement de sites naturels pouvant recevoir du public n'est pas abordé dans le prochain plan d'actions. Cela reste un axe de travail du PNR.

→ **Comment favoriser l'articulation des politiques d'aménagement du tourisme et les autres démarches d'aménagement, de développement des territoires ?**

Le PNR LAT se caractérise par différents paysages identifiés dans le diagnostic, et inclus notamment le « Paysage culturel » du Val de Loire, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce paysage est composé du fleuve, des fronts bâtis et d'une vue dégagée d'une rive à l'autre. Cependant, ces éléments sont confrontés à des développements entraînant des fermetures de vues, difficultés d'accès aux berges, etc. Et les acteurs touristiques constatent être peu consultés sur ces projets d'aménagement qui touche ces paysages.

Il est convenu de mentionner, dans la Charte 2038, que l'intégrité paysagère est primordiale. Il s'agit de les préserver pour les habitants et pour les touristes, et de les valoriser par la médiation. Les EPCI et les Offices de Tourisme et plus globalement tous les acteurs touristiques sont concernés et doivent se mobiliser pour faire valoir cet enjeu.